

# O.F.D.I.

*Office de Formation et de Documentation Internationales*  
7/5, rue de Laromiguière, 75005 Paris  
Tél. : (1) 46 34 21 60

## ***LE DROIT DE LA DISTRIBUTION FACE AU DÉFI DU GRAND MARCHÉ DE 1992 PERSPECTIVES ET ENJEUX***

**Mercredi 23 et jeudi 24 mars 1988**

NOVOTEL PARIS - BERCY  
Salon BORDEAUX  
85, rue de Bercy - 75012 PARIS  
Tél. : (1) 43 42 30 00 - Téléc : 218332

### ***Objectifs***

Désormais acquise, la réalisation du Grand Marché Unique en 1992 suscite, dans le secteur de la distribution, des espoirs mais également des inquiétudes. Les entreprises s'interrogent sur les mesures qui accompagneront l'achèvement du grand marché et sur l'impact qu'elles produiront sur leurs activités.

Le présent séminaire a pour objet d'informer et de former les **Directeurs généraux, Directeurs juridiques, Directeurs financiers, Directeurs commerciaux et marketing, Directeurs des exportations et Responsables des achats** sur les enjeux de 1992 et les grandes orientations du droit de la distribution :

- Stratégie de marché ;
- Droit de la propriété industrielle ;
- Concurrence.

## Programme

Président de séance : Olivier GAST

### Mercredi 23 mars 1988

#### MATIN

- 08.45 - 09.15 *Accueil des participants*
- 09.15 - 10.00 Sylvie VOLNAY  
**La marque communautaire : un instrument au service de la construction du grand marché**
- 10.00 - 11.00 Jean-Paul BOUQUIN  
**Les enjeux et les défis du grand marché pour le secteur de la distribution**
- 11.00 - 11.30 *Pause café*
- 11.30 - 12.15 Guy CHARRIER  
**Que sera le droit de la distribution en 1992 ?**  
Réflexions autour des nouvelles orientations
- 12.15 - 13.00 Alastair SUTTON  
**Du Livre Blanc à l'Acte Unique Européen**  
Rétrospective des fondements du grand marché de 1992
- 13.00 - 14.30 *Déjeuner*

#### APRÈS-MIDI

- 14.30 - 15.30 Michel VIVANT  
**Brevet et marché unique**  
— Aspects du Brevet Européen  
— Aspects du Brevet Communautaire  
— Les problèmes posés par la libre concurrence, la libre circulation des marchandises  
— L'enjeu du marché unique
- 15.30 - 16.30 Armand BOUKRIS  
**Le Groupement européen d'intérêt économique et la distribution :**  
— Une nouvelle technique au service de la coopération fabricant/distributeur
- 16.30 - 17.00 *Pause café*
- 17.00 - 18.00 Robert de SAINT-ESTEBEN  
**Le fabricant distributeur : opportunités de développement et règles communautaires**

#### MATIN

- 08.30 - 09.00 *Accueil*
- 09.00 - 09.30 Mézian  
**Le sor**
- 09.30 - 10.30 Mézian  
**Le cor**  
— La  
— Dis  
— Pro
- 10.30 - 11.00 *Pause*
- 11.00 - 12.30 Olivier  
**Les rés**  
— La f  
mar  
— Té  
Tech
- 12.30 - 14.00 *Déjeuner*

#### APRÈS-MIDI

- 14.00 - 15.00 Jean-M  
**Les ag**  
**Bataille**  
**réseaux**  
— Con  
— Har  
(dire
- 15.00 - 16.00 Jean-C  
**La Ven**  
**des rés**
- 16.00 - 16.30 *Pause*
- 16.30 - 17.30 Jean-P  
**Face à**  
**publics**  
**rence**
- 17.30 - 18.00 Mézian  
**Promot**  
— Nou
- 18.00 - 18.30 **Débat**

**Jeudi 24 mars 1988**

*Les participants*

**BENARAB**

**La loi Royer dans le cadre du grand marché**

**BENARAB**

**Consommateur, avant et après 1992**

**Garantie communautaire**

**Disponibilité des produits**

**Protection des consommateurs**

**Pré**

**GAST**

**Aux de franchise :**

**Franchise en 1992 : choix stratégiques face au grand marché**

**Engagement d'un franchiseur : Yves ROCHER**

**Stratégies de conquêtes**

**Marie LELOUP**

**Aspects commerciaux et 1992**

**Commerce commerciale des entreprises et expansion des**

**Permis des contrats à l'article 85 du Traité de Rome  
Harmonisation des législations des Etats membres  
(Directives du 18 décembre 1986)**

**Christophe D'ALLEMAGNE**

**Par Correspondance : outil de la diversification  
aux**

**Pré**

**Marie de LA LAURENCIE**

**Ouverture des frontières, la position des Pouvoirs  
dans l'élaboration de la politique de la concurrence**

**BENARAB**

**Concurrence des produits régionaux :**

**Quelles formes de restrictions de la concurrence ?**

## **Président de séance et intervenants**

Olivier GAST

*Avocat à la Cour*

*Président de l'Université Européenne de la Franchise*

Méziane BENARAB

*Directeur Méziane Bénarab International*

*Expert auprès de la Commission*

*des Communautés Européennes*

Armand BOUKRIS

*Avocat à la Cour*

*Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris IV*

*Secrétaire du Centre Européen d'Etudes Juridiques*

Jean-Paul BOUQUIN

*Délégué Général*

*Conseil National du Commerce*

Guy CHARRIER

*Rapporteur au Conseil de la Concurrence*

Jean-Christophe D'ALLEMAGNE

*Professeur de Management International*

*Expert auprès de la Commission des Communautés*

*Européennes*

Jean-Patrice de LA LAURENCIE

*Chef de Service de la Concurrence*

*Direction Générale de Consommation*

*et de la Répression des Fraudes*

*Ministère des Finances*

Robert de SAINT-ESTEBEN

*Avocat à la Cour*

*Cabinet Bredin - Prat - Saint-Esteben*

*Chargé de séminaires à l'Université de Paris I*

Bâtonnier Jean-Marie LELOUP

*Professeur de Droit de la Distribution*

*à l'ESCAE de Poitiers*

*Cabinet d'Avocats Leloup*

Alastair SUTTON

*Membre du Cabinet de Lord Cockfield*

*Vice-Président de la Commission*

*des Communautés Européennes*

Michel VIVANT

*Professeur Agrégé à l'Université de Montpellier*

*Expert auprès de la Commission des Communautés*

*Européennes*

Sylvie VOLNAY

*Avocat à la Cour*

*Cabinet d'Avocats Sylvie Volnay*

## Formulaire d'inscription (1)

à remplir à la machine et à retourner à :  
O.F.D.I. - 7/5, rue de Laromiguière - 75005 PARIS  
Tél. : (1) 46 34 21 60 - Télex : 202671 F

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
NOM : .....		
Prénom : .....		
Fonction : .....		
Société/Cabinet : .....		
Adresse : .....		
Ville : .....		
Code postal : .....		
Tél. : .....		
Télex : .....		
Secrétaire à contacter : .....		
Directeur de formation : .....		
Signature : .....		
Date : .....		

(1) Une facture de confirmation vous sera adressée à réception de votre inscription.

Veuillez noter mon inscription au stage :

LE DROIT DE LA DISTRIBUTION FACE AU DÉFI  
DU GRAND MARCHÉ DE 1992  
23 et 24 mars 1988

Droits d'inscription :

<input type="checkbox"/> Plein tarif		<input type="checkbox"/> Tarif réduit (- 10%)	
Hors taxes	4950	Hors taxes	4455
TVA	920,70	TVA	828,63
TTC	5870,70	TTC	5283,63

Le tarif réduit (- 10%) est appliqué pour la deuxième personne et les suivantes en cas d'inscriptions groupées au même stage.

Cette condition est de stricte application.

<input type="checkbox"/> LES FRAIS ENGAGÉS POUR CETTE INSCRIPTION SONT IMPUTÉS AU BUDGET DE FORMATION PERMANENTE DE NOTRE SOCIÉTÉ.
<input type="checkbox"/> Ci-joint mon chèque à l'ordre de : O.F.D.I. s.a.r.l. 7/5, rue de Laromiguière 75005 PARIS

O.F.D.I. s.a.r.l. au capital de 30 000 FF  
r.c. Paris B 313 965 865

88355

123

## Quelques informations

### Organisateur

O.F.D.I.  
7/5, rue de Laromiguière - 75005 PARIS  
Téléphone : (1) 46 34 21 60 - Télex : 202671 F

### Méthode

La première partie de chaque thème annoncé dans ce programme sera réservée à un exposé au cours duquel l'intervenant pourra, s'il le souhaite, faire appel aux techniques des études de cas et/ou des aides visuelles. Les participants pourront alors poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles ou nécessaires à la compréhension du sujet.

A l'issue de l'exposé, les auditeurs participeront à une discussion au cours de laquelle ils feront part de leurs questions, expériences pratiques ou problèmes personnels.

### Documentation

Une documentation sera distribuée aux participants le jour du stage.

### Contacts professionnels

Pendant le stage, les pauses café et les déjeuners donneront aux participants de nombreuses occasions de rencontres et de contacts.

### Droits d'inscription

Les frais à prévoir sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Ils comprennent la participation au stage, la documentation, les déjeuners et les pauses café. Les participants qui retournent leur bulletin accompagné du règlement dans les meilleurs délais ne prennent pas le risque de voir leur inscription refusée.

### Annulations et remplacements

- Annulation reçue **moins de trois jours** avant la date du stage : **50 % des droits sont retenus à la facturation** ; à cette date, les inscriptions sont définitives et les frais administratifs correspondants sont dus, qu'ils soient réglés ou non. Seules les annulations par écrit sont prises en considération.
- Les remplacements sont acceptés à **n'importe quel moment et sans frais**. Ils peuvent être communiqués par téléphone.